



FICHE DE PRESENTATION DU PROJET

Intitulé de l'opération	Programme d'Appui à la Gestion Environnementale Décentralisée
Lieu d'intervention	Préfectures du Haho et du Moyen Mono – TOGO
Type de projet	Projet de terrain
Thématique(s)	Appui à la Gestion Environnementale Décentralisée
Porteur du Projet	Entreprises Territoires et Développement (ETD)
Principaux partenaires du projet	Centre International de Développement et de Recherche (CIDR) Trois collectivités locales : - Conseil de préfecture du Moyen Mono - Conseil de préfecture du Haho, - Commune urbaine de Notsé.
Durée du projet	3 ans (janvier 2014 - décembre 2016)
Coût de l'opération	569 112 €
Financement :	Union Européenne (UE), Genève Tiers-Monde (GeTM), Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (FNUD).

Résumé du projet

Objectif global : contribuer au développement durable et à la réduction de la pauvreté dans les préfectures du Haho et du Moyen Mono au Togo.

Objectif spécifique: améliorer sensiblement la qualité des espaces ruraux et urbains par la collaboration entre la société civile et les pouvoirs publics locaux dans la mise en œuvre d'actions et de services environnementaux de qualité.

Domaines d'impact

- Amélioration des capacités technique et financière des collectivités.
- Renforcement des liens de confiance entre les dirigeants locaux et les populations.
- Amélioration de l'accès des populations des villages et quartiers aux services de base.
- Implication des acteurs locaux de façon responsable dans la gestion de leur territoire.
- Intégration progressive des préoccupations environnementales et de gestion durable des ressources naturelles dans les pratiques des acteurs des 3 territoires.

Résultats attendus

Résultat 1 : les collectivités locales – préfetures et commune - mettent en œuvre une stratégie territoriale concertée de développement durable.

A1.1 Renforcer les conseils de préfecture et communal ainsi que leur équipe technique à la gestion durable des ressources naturelles

A1.2 Appuyer les collectivités locales à se doter d'une charte de développement durable

A1.3 Accompagner chaque collectivité à élaborer et mettre en œuvre un programme de développement durable.

A1.4 Accompagner les collectivités dans la négociation avec d'autres programmes et partenaires de développement.

Indicateurs

- Au moins trois nouveaux partenaires techniques et financiers sont impliqués dans la mise en œuvre des actions prioritaires dans les chartes.
- Un plan de formation et accompagnement est réalisé (200 hommes/jours).
- La participation des acteurs aux CPD et comité quadrilogue est stable témoignant de leur implication.

Résultat 2 : Des actions diversifiées de gestion durable des ressources naturelles sont planifiées au niveau de chaque canton et mises en œuvre par les OSC locales.

A2.1 Elaborer des plans d'actions prioritaires cantonaux de gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles.

A2.2 Accompagner les populations dans la gestion participative des espaces protégés et à la protection des cours d'eau.

A2.3 Accompagner les agriculteurs dans l'utilisation de pratiques culturales et des ouvrages simples qui améliorent la productivité agricole et respectueux de l'environnement.

Indicateurs

- Tous les cantons ont – au sein des CCD – été formés à l'environnement / Développement Durable et on débattu des enjeux spécifiques pour leur territoire (foncier, dégradation des sols, déchets, etc.)
- Tous les villages de plus de 1 000 habitants disposent d'un système de gestion des berges restaurées, des abords des rivières et points d'eau.
- 90 initiatives locales sont soutenues et mises en œuvre dans les 15 cantons. Certaines actions seront conduites conjointement dans plusieurs cantons.

- 900 groupements ou associations locales ont participé à la conception et la négociation de ces appuis.
- 25% des producteurs ont adopté au moins une pratique nouvelle favorisant une production agricole durable.

Résultat 3 : les services de base améliorant l'environnement urbain et semi urbain sont gérés par les collectivités en partenariat avec des structures privées.

A3.1 : Réaliser des infrastructures de proximité nécessaires à l'amélioration de l'environnement urbain (latrines, dépotoirs, points d'eau, etc.)

A 3.2 : Accompagner la mise en place et la gestion durable de dispositifs de collecte et de valorisation des ordures ménagères

Indicateurs

- Des associations contractualisent avec les collectivités l'enlèvement des ordures.
- Le traitement des déchets organiques est négocié avec des groupements de producteurs, maraîchers en particulier.
- Le recyclage des plastiques a permis de créer des emplois nouveaux
- 6 bourgades de plus de 5 000 habitants disposent d'un système de collecte des ordures ménagères.

Résultat 4 : Les principaux acquis des actions sont capitalisés et diffusés.

A 4.1 mettre en œuvre un plan de formation des acteurs locaux

A 4.2 concevoir des modules de formation et vulgarisation

Indicateurs

- Plans et modules de formation (au moins un module par an)
- Articles et reportage (au moins un article par an et un reportage en année 3)

**Groupe(s)
cible(s)**

Les 3 collectivités partenaires : Commune urbaine de Notsé, Conseil de préfecture du Haho et Conseil de Préfecture du Moyen-Mono.

L'action favorisera le dialogue avec la population et les acteurs locaux et leur permettra d'affirmer leur rôle de maîtres d'ouvrage du développement local (planification, réalisation d'infrastructures de proximité, mise en place de systèmes de gestion contractualisée avec des organisations locales, mobilisation des impôts et taxes, etc.).